

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 10 juillet 2018, à 8 h 30, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents : Rémy NORMAND, président (par conférence téléphonique)
Anne CORRIVEAU, vice-présidente (par conférence téléphonique)
France BILODEAU (par conférence téléphonique)
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
Geneviève HAMELIN (par conférence téléphonique)
Liguori HINSE (par conférence téléphonique)
Gaétan PAGEAU (par conférence téléphonique)
Annie SANFAÇON (par conférence téléphonique)
Dominique TANGUAY (par conférence téléphonique)
Patrick VOYER (par conférence téléphonique)

Est absente : Marie-Josée SAVARD

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 18-51

Sur proposition de M^{me} Geneviève Hamelin, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

1.1 Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

Résolution 18-52

Sur proposition de M^{me} France Bilodeau, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'excuser l'absence de M. Patrick Voyer lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 30 mai 2018 et l'assemblée ordinaire du 20 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

2. Dossier soumis au conseil d'administration

DPS-2018-003 Adoption du règlement n° 359 concernant la mise en place de mesures prioritaires - secteur Hochelaga

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2018-2027 prévoit des investissements de 251 M\$ sur 10 ans pour le développement des infrastructures;

CONSIDÉRANT que des travaux d'aménagement dans le secteur du boulevard Hochelaga sont requis visant la mise en place de mesures préférentielles (« Le Projet »);

Résolution 18-53

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu d'adopter le règlement n° 359 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 14 300 000 \$ concernant l'élargissement de la voie publique et la réalisation de travaux préalables à la mise en place de mesures préférentielles – secteur du boulevard Hochelaga, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DPS-2018-003 du dossier de la présente assemblée, dont copie est

versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises étant prévues au budget 2018 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

3. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 8 h 40.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale